

Noces d'or, de diamant et de platine

La mairie de Chaville organise des cérémonies des noces d'or, de diamant et de platine.



Ces célébrations sont des cérémonies de valeur symbolique, issue d'une démarche volontaire des époux.

Conditions

- > Les époux doivent être domiciliés à Chaville

Documents à fournir

- > Une demande écrite adressée à Monsieur le Maire
- > Le livret de famille des époux (présenter l'original)

Les anniversaires de mariage

- > 50 ans : noces d'or
- > 60 ans : noces de diamant
- > 70 ans : noces de platine



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS